

le **MANUEL** des **RÉPARATIONS**



et voici Manuel, comme son prénom l'indique.

INFOS PRATIQUES

Votre numéro de contrat

Votre référence de logement

Votre agence

Contrats de maintenance

Horaires d'ouverture

Agences de Périgueux, Bergerac et Sarlat

Lundi 9h00 - 12h30
14h00 - 16h30

Mardi 9h00 - 12h30

Mercredi 9h00 - 12h30

Judi 9h00 - 12h30

Vendredi 9h00 - 12h30
14h00 - 16h30

Agence de Nontron

Lundi et jeudi : FERMÉ

Mardi et vendredi : 9h00 - 12h30

Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 16h30

Service d'astreinte

En dehors des horaires d'ouverture de votre agence, un service d'astreinte prend le relais pour répondre à vos appels, en semaine à partir de 17h, les week-end et jours fériés. Il est à solliciter uniquement dans les cas suivants :

- une urgence technique,
- un problème d'eau,
- un dysfonctionnement d'équipement dans les espaces collectifs.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉPARATIONS

*Une fuite dans le logement, un cumulus en panne...
Parmi les dysfonctionnements que l'on peut rencontrer dans son logement revient très souvent la question du « Qui fait Quoi ? »*

Qu'appelle-t-on une «réparation locative» ?

On parle de **réparations locatives** lorsque les réparations du dysfonctionnement ou d'une dégradation sont supportées par le locataire. Il est alors tenu de remettre en état, à ses frais et en conformité. Si le locataire n'effectue pas les réparations, celles-ci lui seront facturées à son départ. Au quotidien, le locataire doit entretenir les équipements installés dans son logement : graissage, réglages et menues réparations. Pour les embellissements, il doit veiller au maintien en bon état de ces derniers (peinture, papier peint...) et se doit d'en effectuer la remise en état (rebouchage de trous, papier arraché...). Pour les sols, le locataire n'est pas autorisé à en changer la nature, si besoin, il doit se rapprocher de Périgord Habitat.

Il existe également des réparations dites locatives mais qui sont couvertes par un contrat d'entretien que vous payez mensuellement dans vos charges. Dans ce cas, il suffit de contacter l'entreprise titulaire du marché contracté avec Périgord Habitat. Elle interviendra pour assurer l'entretien des équipements dont elle a la charge.

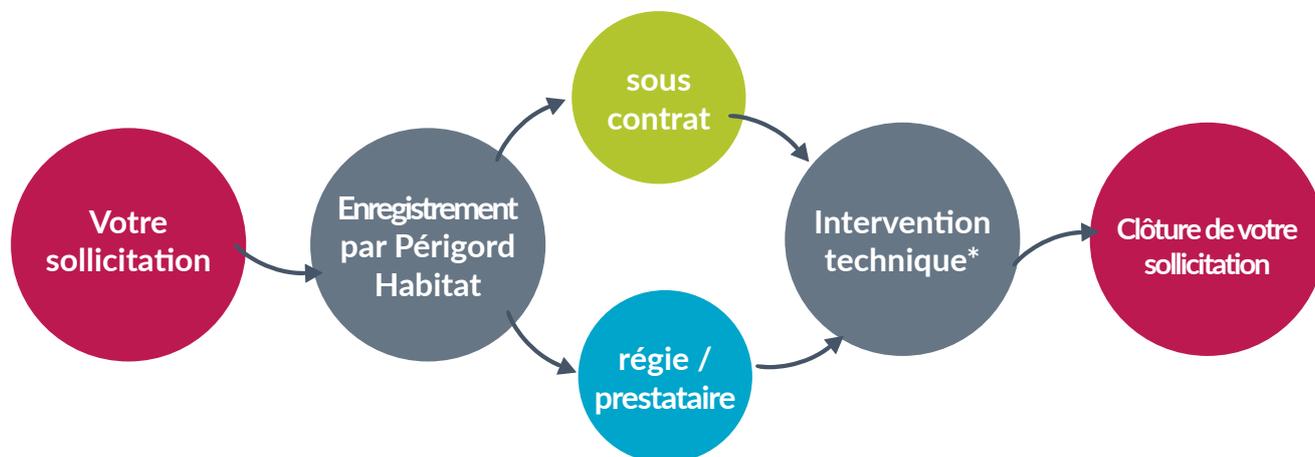
A contrario, les réparations non locatives sont à la charge de Périgord Habitat qui se met en relation avec le prestataire.

En cas de dégradation, casse ou mauvais entretien, le locataire responsable devra assumer financièrement le remplacement au prix du neuf.



Les réparations à la charge de Périgord Habitat

S'il s'agit d'une panne couverte par Périgord Habitat, sollicitez directement votre agence par téléphone ou via l'application « **Mon portail locataire** ». Les réparations seront effectuées par la régie technique de Périgord Habitat ou par un prestataire dédié.



**si l'intervention technique n'a pas eu lieu à la date prévue ou si elle n'est pas conforme, relancez votre agence immédiatement !*



Grâce à **Mon Portail Locataire**, vous pourrez suivre l'avancement de votre réclamation.

Les équipements sous contrat d'entretien

Les équipements sous contrat d'entretien vous sont signalés lors de l'état des lieux entrant et une liste des prestataires avec leurs coordonnées vous a été remise. En fonction de de la panne et de l'équipement, contactez celui concerné par le dysfonctionnement.

Dans ce manuel, un code couleur vous indique à qui incombe l'entretien et les réparations, conformément à la loi 89-462 du 6 juillet 1989 - paragraphe c) et d) de l'article 7 et au décret 87-712 du 26 août 1987.

Entretien et Réparation locative

Réparation à la charge de Périgord Habitat

Équipement sous contrat d'entretien

FICHES TECHNIQUES

*Le Manuel des réparations,
c'est moi.*



Fiche technique

ÉLECTRICITÉ / GAZ



- 1 Télecrupteur (10/16/20/32)
- 2 Fusible
- 3 Détecteur de fumée (DAAF)
- 4 Tube néon
- 5 Carillon et sonnette
- 6 Interphone, hygiaphone
- 7 Prise électrique et RJ45
- 8 Plafonnier/Globe
- 9 Douille
- 10 Fiche DCL et douille à vis

Entretien et réparation

Réparation à la clé

Réparation sous clé



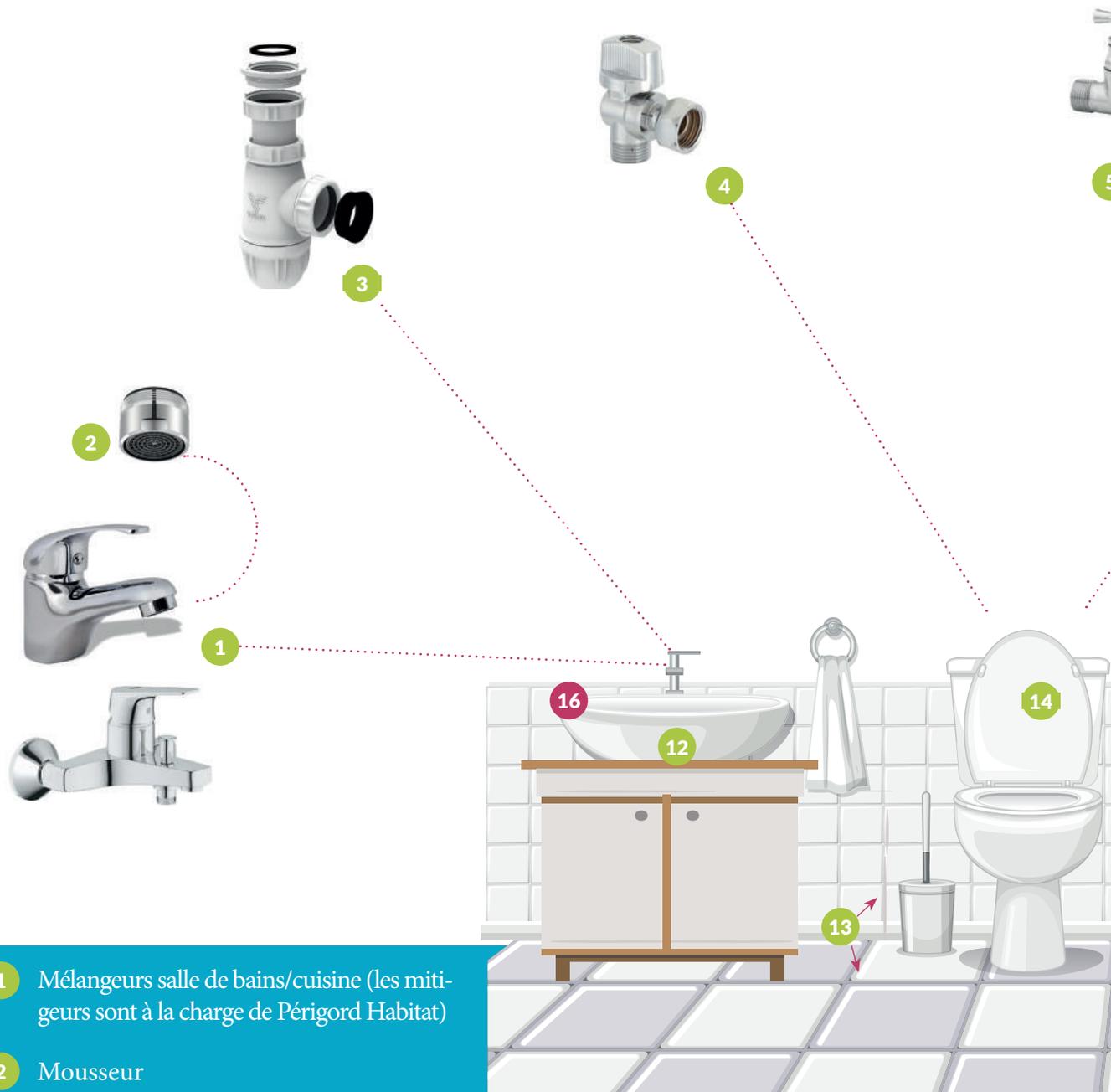
ation à la charge du locataire

charge de Périgord Habitat

contrat d'entretien

- 11** Ampoule
- 12** Tête thermostatique
- 13** Convecteur/radiateur
- 14** Thermostat d'ambiance
- 15** Interrupteur
- 16** Tuyaux
- 17** Flexible gaz sauf Flexible gaz en acier tressé certi à la charge de Périgord Habitat
- 18** Peinture murs, plafonds, boiseries

Fiche technique SANITAIRES

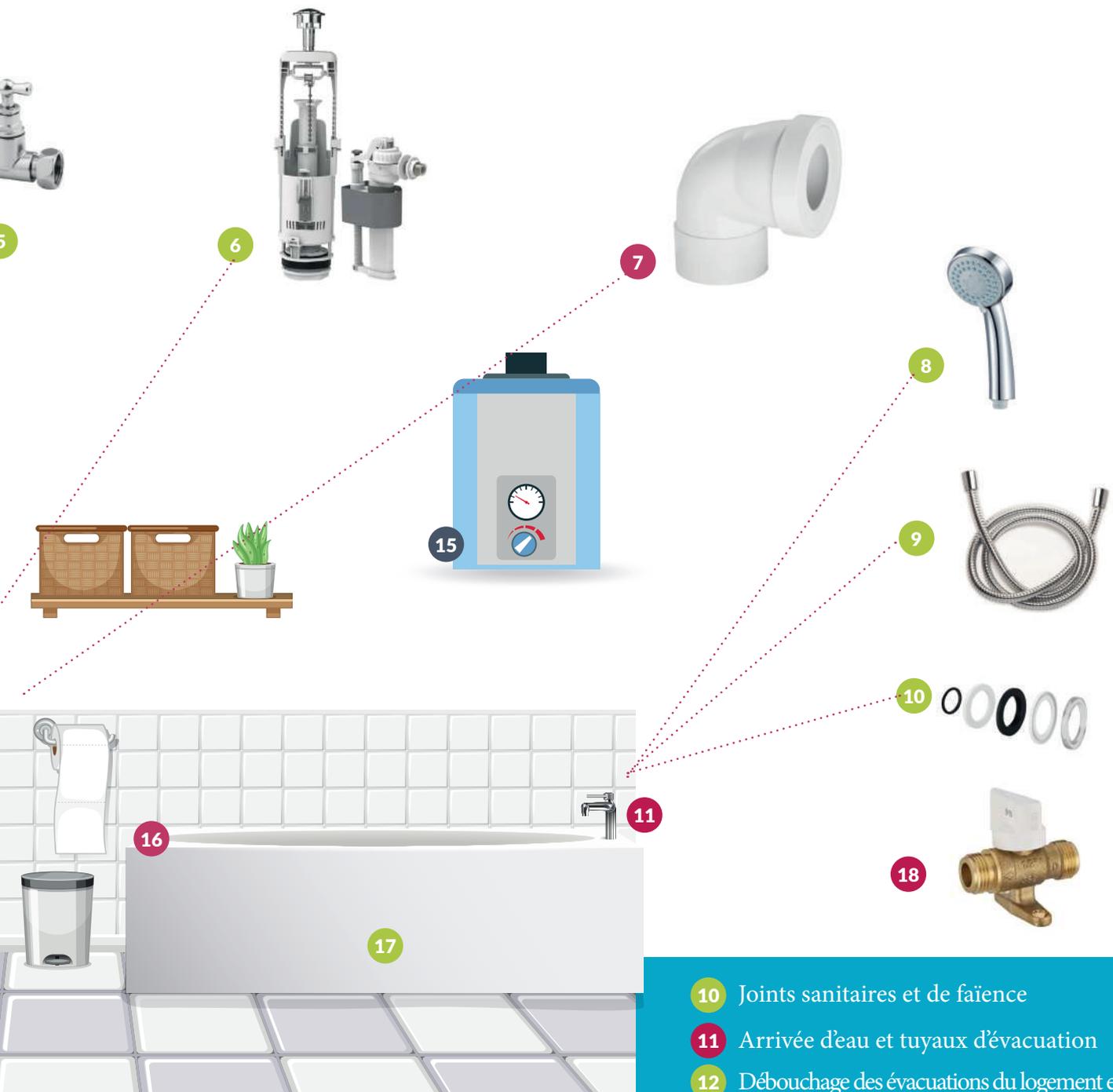


- 1 Mélangeurs salle de bains/cuisine (les mitigeurs sont à la charge de Périgord Habitat)
- 2 Mousseur
- 3 Siphon, vidage
- 4 Robinet d'arrêt WC
- 5 Robinetterie machine à laver
- 6 Mécanisme WC
- 7 Pipe WC
- 8 Pommeau de douche
- 9 Flexible, barre et porte de douche, support de douchette
- 10 Joints sanitaires et de faïence

Entretien et réparation

Réparation à la clé

Réparation sous cloison



Entretien à la charge du locataire

Entretien à la charge de Périgord Habitat

Entretien à la charge du contrat d'entretien

- 10 Joints sanitaires et de faïence
- 11 Arrivée d'eau et tuyaux d'évacuation
- 12 Débouchage des évacuations du logement et remplacement bonde
- 13 Joints de carrelage et faïence, joints silicone, rebouchage des trous
- 14 Abattant WC
- 15 Cumulus, chaudière à gaz
- 16 Baignoire ou bac à douche, lavabo, évier
- 17 Habillage baignoire, meuble évier, charnières et poignée
- 18 Robinet gaz à obturation automatique intégrée (ROAI) installé dans la cuisine



- | | |
|--|--|
| 1 Ensemble plaques de propreté et béquille (poignée) | 7 Crémone, serrure multipoint |
| 2 Serrure | 8 Gonds, paumelles (sauf porte métal) |
| 3 Gâche | 9 Verrou - installation interdite |
| 4 Barillet | 10 Targette - installation interdite |
| 5 Judas - son installation est soumise à autorisation de Périgord Habitat | 11 Butée de porte |
| 6 Ferme porte - groom | 12 Porte d'entrée, porte de garage |

Fiche technique

VOLETS & EXTERIEURS



- 1 Volet roulant, volet et butoir de volet
- 2 Crémone de volet
- 3 Descente de gouttière - Nettoyage chéneau
- 4 Descente gouttière - Fixations
- 5 Manivelle volet roulant
- 6 Grille d'aération - Nettoyage et remplacement
- 7 Plaque de regard
- 8 Destruction d'essaims
- 9 Ramonage
- 10 Entretien, taille des haies
- 11 Entretien pelouse, arbre, arbuste
- 12 Nettoyage auvent/marquise
- 13 Vérification de sécurité/Mesures conservatoires si nécessaire
- 14 Remplacement porte boîte aux lettres en cas de dégradation et barillet en cas de perte de
- 15 Pose d'une antenne, d'une parabole ou/et d'un auvent : soumise à autorisation de Périgord Habitat

MON PORTAIL LOCATAIRE

Une interface gratuite, 7j/7 et 24h/24 (*)

Accessible en ligne à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un portable, de chez vous ou d'ailleurs, il vous suffit d'avoir une connexion internet.

() hors coût éventuel de connexion de votre opérateur téléphonique*



Suivez votre compte



Payez votre loyer



**Envoyez ou téléchargez
des documents**



**Créez ou suivez
vos demandes**



Périgord HABITAT
Office Public de l'Habitat // DORDOGNE

Siège social

Périgord Habitat
Maison de l'Habitat
175, rue Martha Desrumaux
24000 Périgueux

perigordhabitat.fr